Envoyé en préfecture le 29/10/2026
Reçu en préfecture le 29/10/2026
Publié le
ID : 035-213501877-20261008-202668-DE

Monterfil
terre de caractère

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 8 OCTOBRE 2026

Date de convocation	1er octobre 2026
Date d'affichage	2 octobre 2026
Conseillers en exercice	15
Présents	14
Votants	15

L'an deux mille vingt-six, le huit octobre à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique ordinaire, sous la présidence de Michel DUAULT, Maire.

Étaient présents :

Michel DUAULT, Marie-Thérèse GLAIS, Yvonnick THOMAS, Françoise QUÉMARD, Olivier HERVAULT, Laëtitia ELIE, Frédéric PILLET, Casimir LECHEVALIER, Estelle CHEVALIER, Olivier QUIGNON, Aurélie MARC, Nona BARAZER, Solène ROBERT et Guillaume SETAN.

Absente excusée : Sandrine JAMIN a donné pouvoir à Estelle CHEVALIER.

Secrétaire de séance : Estelle CHEVALIER.

DÉLIBÉRATION N°	2026-68

Mézon du Cârouj – Mise à disposition du foncier communal à Brocéliande Communauté

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1321-1 et L.1321-2 ;

Considérant que Brocéliande Communauté assure, dans le cadre de ses compétences, la gestion et l'exploitation de la Mézon du Cârouj, située à Monterfil ;

Considérant que le projet de réhabilitation nécessite une emprise supplémentaire de 63 m² sur la parcelle communale cadastrée AD 51, ainsi que les réseaux attenants ;

Monsieur le Maire expose qu'il convient d'actualiser le procès-verbal de mise à disposition signé le 8 novembre 2013, afin d'intégrer cette nouvelle emprise. La mise à disposition est consentie à titre gratuit pour la durée d'exercice de la compétence concernée.

Le procès-verbal contradictoire doit préciser la consistance, la situation juridique et l'état des biens, ainsi que l'évaluation de leur remise en état, conformément à l'article L.1321-1 du CGCT.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE la mise à disposition gratuite à Brocéliande Communauté de l'emprise supplémentaire de 63 m² située sur la parcelle AD 51 et des réseaux attenants, pour la réhabilitation et l'exploitation de la Mézon du Cârouj ;

APPROUVE le projet de procès-verbal actualisé de mise à disposition, destiné à remplacer celui du 8 novembre 2013

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ce procès-verbal et les documents nécessaires à sa mise en œuvre.

POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
À MONTERFIL, le 14 octobre 2026
Le Maire,

Michel DUAULT

MAIRIE DE MONTERFIL (Ille et Vilaine)